

## Programme OPTIC – Code de vie 2018-19

### 1. Objectif du programme

L'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur privilégie l'utilisation des technologies de l'information et des communications en mettant en place un programme d'achat d'ordinateur portable au programme d'éducation internationale.

L'école, en collaboration avec les parents et la commission scolaire des Affluents, considère que l'utilisation de l'ordinateur en classe et à la maison peut être bénéfique pour l'enseignement et pour l'apprentissage de l'élève dans le contexte d'aujourd'hui. L'objectif principal du programme est de développer chez l'élève une approche responsable et efficace de l'utilisation des TIC pour ses apprentissages par rapport au monde virtuel et technologique dans lequel nous vivons. Le partenariat entre les parents, la commission scolaire, la direction de l'école et les enseignants est donc primordial pour s'assurer que cette technologie soit utilisée de manière efficace et appropriée, et ce, en tout temps, autant à l'école qu'à la maison.

Pour les élèves du BI (Baccalauréat International), l'utilisation d'un ordinateur portable en classe se veut un outil particulièrement intéressant et puissant pour favoriser le développement des trois concepts fondamentaux du programme, soit l'ouverture sur le monde, la communication et l'apprentissage global. De plus, l'intégration de cette technologie en salle de classe est un projet rassembleur pour les enseignants et les élèves, favorisant ainsi l'interdisciplinarité entre les matières.

L'utilisation de l'ordinateur est un complément aux méthodes pédagogiques déjà en place pour répondre aux objectifs du programme d'éducation internationale. Il s'agit d'un outil de plus pour former des personnes sensibles à la réalité internationale et soucieuses de faire de notre planète un monde meilleur. Les qualités du profil de l'apprenant de l'IB seront donc mises à profit par l'utilisation des ordinateurs portatifs. Plus spécifiquement, nos intentions sont de développer des élèves curieux, informés, instruits, penseurs, critiques et communicateurs dans ce monde d'information continue.

### 2. Réglementation quant à l'utilisation des ordinateurs portatifs

Les ordinateurs portatifs sont à la disposition des élèves dans un but pédagogique afin d'encourager les apprentissages et le développement d'une attitude responsable quant aux technologies de l'information et des communications. L'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur et ses intervenants considèrent que l'utilisation des ordinateurs portatifs est **un privilège et non un droit**. En ce sens, les élèves sont **responsables de leur appareil** et se doivent d'adopter un comportement adéquat autant en classe qu'à la maison.

L'élève utilisant un ordinateur portable s'engage donc à :

- utiliser son ordinateur portatif de façon responsable pour en faire un outil de développement de ses connaissances et de ses compétences;
- demander l'autorisation de l'enseignant avant d'échanger des messages avec d'autres élèves en classe via des logiciels de clavardage, de courrier électronique ou tout autre support de communication;
- respecter la configuration de l'ordinateur (image) sans installer ou supprimer des logiciels ou modifier les mots de passe;
- faire la demande aux responsables du programme pour effectuer des mises à jour de certains logiciels;
- ne pas s'approprier le travail des autres et respecter les droits d'auteur;
- ne pas boire ou consommer de nourriture à proximité des ordinateurs;
- ne pas laisser son ordinateur sans surveillance (les oublis d'ordinateurs seront sanctionnés);
- utiliser préférablement l'adresse de courrier électronique offerte par le bureau virtuel de la commission scolaire des Affluents pour tout ce qui concerne l'école et ses apprentissages.

### 3. Responsabilités

En signant ces règlements, les élèves et les parents acceptent de:

- remettre l'ordinateur portatif aux enseignants, directeurs ou responsables de l'école sur demande, et ce, dans le but de vérifier que l'ordinateur ne contienne pas de matériel non approuvé;
- faire des copies de sauvegarde de leurs documents pour protéger le contenu de leurs travaux de façon régulière;
- utiliser les portatifs en sachant que les enseignants feront des contrôles fréquents en salle de classe à l'aide de logiciels de surveillance afin de s'assurer du bon déroulement de la tâche à accomplir;
- arriver tous les matins avec un ordinateur dont la pile est chargée à pleine capacité;
- informer les responsables TIC en cas de bris ou de défauts des ordinateurs;
- transporter l'ordinateur avec eux à tous les cours et en assurer la surveillance. Des casiers sont disponibles au 3e étage pour les moments où l'élève ne peut transporter son appareil (ex.: cours d'éducation physique, dîner...);
- ne pas effacer l'historique de navigation Internet de leur ordinateur.

### 4. Conséquences

Si un élève contrevient à ce code, il y aura des conséquences imposées par l'école (réflexion signée des parents, saisie de l'appareil, rencontre avec les parents, travaux communautaires, etc.), en fonction de la gravité du geste.

**De plus, tout ajout ou suppression de logiciels entraînera l'initialisation automatique de l'image (sans aucune copie de sauvegarde). Les coûts ou les frais de techniciens requis pour cette opération seront facturés à l'utilisateur.**



## Programme OPTIC – Code de vie 2018-19

*Veillez lire et conserver les deux premières pages de ce document et nous retourner uniquement cette page signée lors de la soirée de remise des ordinateurs.*

### **Accord de l'élève-utilisateur et des parents**

Comme utilisateur des ordinateurs portatifs et du réseau Internet de l'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur, je consens aux règlements et aux responsabilités du code de vie des classes OPTIC de l'école Jean-Baptiste-Meilleur ci-haut mentionnés et je m'engage à en respecter toutes les clauses.

Nom de l'élève: \_\_\_\_\_ Groupe: \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Comme parent ou tuteur légal de l'élève-utilisateur, je permets à mon enfant d'utiliser le réseau Internet de l'école et les ordinateurs portatifs dans le respect des règlements et des responsabilités du code de vie TIC des classes OPTIC de l'école Jean-Baptiste-Meilleur. Pour une utilisation adéquate des ordinateurs portatifs, du réseau Internet et des droits d'auteur, je m'engage donc à travailler de concert avec les intervenants de l'école afin que mon enfant développe une attitude responsable quant à cette technologie.

**Dans le cas d'un chèque sans provision ou d'un non-paiement, la direction se réserve le droit de saisir l'appareil.**

Signature d'un ou des parents/tuteurs:

\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_